

COMPTE RENDU
Séance du CONSEIL MUNICIPAL 14 juin 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Date de convocation : 08/06/2018

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) : 5

L'an deux mille dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Laurens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance extraordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire, François ANGLADE.

Présents : Mesdames Geneviève JALBY, Corinne CONSTANTIN, Marie ABBAL, Annick JALABERT et Isabelle BRISSON
Messieurs François ANGLADE, Jacques ROMERO, Patrice LAFFOND, Bertrand WOHMANN, et Yves LUCAS.

Absents : Rose-Marie FARDEL, Odette BOYER, Thomas FUENTES, Amédée BRAL et Marcial ROUQUIE

Pouvoirs : Monsieur Amédée BRAL qui donne pouvoir à Madame Geneviève JALBY
Madame Rose-Marie FARDEL qui donne pouvoir à Monsieur François ANGLADE

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil, constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

M. WHOMANN Bertrand est désigné(e) secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour.
Le Conseil Municipal accepte.**

1°) APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2018

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à faire sur le compte-rendu de la séance du 09 mai 2018.

Le procès-verbal de la séance du 09 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

**2°) ACQUISITION DE MATERIEL UTILE A L'AMELIORATION DES PRATIQUES
PHYTOSANITAIRES 2018-037**

Le SIGAL porte actuellement une étude bilan des pratiques phytosanitaires, horticoles et d'économie de la consommation en eau sur le territoire des communes de la vallée du Libron. L'objectif de cette étude est de limiter au mieux la consommation en eau des espaces urbains, mettre à jour le patrimoine des communes (voiries et espaces verts) et limiter au maximum l'utilisation des pesticides conformément à la loi en trouvant des solutions techniques pour pallier aux impasses techniques actuelles.

A l'issue de cette étude, les communes peuvent solliciter des aides auprès de l'agence de l'eau pour l'acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles et à mieux sensibiliser le public.

Afin de simplifier les démarches et optimiser cette opération, l'agence de l'eau souhaite instruire une seule demande de subvention, à l'échelle du bassin versant du Libron. De même, il apparaît opportun de réaliser un groupement de commande publique de sorte que la mise en concurrence puisse être optimisée. Le SIGAL étant voué à disparaître, au 31 décembre 2018 et cette opération ne pouvant être engagée qu'à l'horizon 2019, l'Etablissement Public Territorial de Bassin Orb Libron a accepté, le 16 mai 2018, de porter l'opération acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour les communes du Libron sous réserve que la totalité de l'autofinancement soit pris en charge par les communes intéressées, dans le cadre d'une convention à intervenir.

Le cabinet ENVILYS, chargé par le SIGAL de déterminer les besoins pour la commune, a proposé l'acquisition de matériel et de moyens de communication pour une enveloppe maximale de 13 115 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les préconisations du cabinet ENVILYS pour la commune, pour une enveloppe maximale de 13 115 € ;
- **ACCEPTE** le portage par l'EPTB Orb Libron de l'opération acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour le compte de la commune ;
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge l'autofinancement de l'opération, dans le cadre d'une convention à intervenir avec l'EPTB Orb Libron ;
- **ADAPTERA** ses besoins au regard des aides obtenues.

**3°) FINANCES BUDGET COMMUNAL : VIREMENT DE CREDITS 1 MAS OLIVIER VIGNOBLE
INVESTISSEMENT 2018 N°2018-038**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la délibération 2018-031 du 09 mai 2018, concernant l'actionnariat Mas Olivier Vignoble Investissement, il est nécessaire d'ajouter des crédits pour la somme de 1000€ qui n'ont pas été prévus au budget primitif de la commune au compte 261 : Titre de participation.

Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
SECTION d'INVESTISSEMENT					
D-2188	Autres immobilisations corporelles	1000.00€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D21	Immobilisations corporelles	1000.00€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-261	Titres de participation	0.00 €	1000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D26	Participations et créances rattachées a des participations	1000.00€	1000.00€	0.00 €	0.00 €
	TOTAL	1000.00€	1000.00€	0.00 €	0.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE les modifications budgétaires définies comme suit.

4°) FINANCES BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE 1 REGULARISATION DES REPORTS D'EXCEDENTS 2017 SUR LA SECTION INVESTISSEMENT 2018 2018-039

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à un doublon du compte 001 en dépense et en recette d'investissement (en dépense pour le déficit de la commune pour un montant de 61 852.05€, en recette pour l'excédent du budget assainissement pour un montant de 32 724.31€), le compte 001 ne peut être utilisé que dans un seul sens d'écriture, pour le montant compensé des écritures de recette et de dépense (soit 29 127.74€).

Il convient donc de réduire le 001 en dépense et en recette d'investissement pour un montant de 32 724.31€.

Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
SECTION d'INVESTISSEMENT					
D-001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 724.31 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	32 724.31 €	0.00 €
TOTAL 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 724.31 €	0.00 €	32 724.31 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		32 724.31 €	0.00 €	32 724.31 €	0.00 €
TOTAL GENERAL		-32 724.31 €		-32 724.31 €	

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE les modifications budgétaires définies comme suit.

5°) EHPAD LA MURELLE – PROJET DE TRAVAUX SUR LE SYSTEME D'EAU CHAUDE 2018-040

Monsieur le Maire expose que le système d'eau chaude en place sur l'établissement présente des gros problèmes de tartre qui ont endommagé les ballons d'eau chaude, et causent actuellement des dysfonctionnements.

La société CLIMELEC, qui s'occupe de l'entretien des ballons d'eau chaude, a établi un devis afin de modifier ce système, et traiter correctement le tartre. Le devis s'élève à 38 182.40€ HT.

Une demande de subvention a été envoyée au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

D'APPROUVER ces travaux et la demande de subvention au Conseil Départemental.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les travaux et la demande de subvention au Conseil Départemental.

DIT que les crédits ont été votés sur le budget annexe de la mairie MAPAD.

**6°) FINANCES BUDGET COMMUNAL : MAPAD DECISION MODIFICATIVE 1
RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT 2018 2018-041**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que les prévisions en dépenses et recettes par section pour le budget MAPAD ne sont pas équilibrées :

Dépenses de fonctionnement= 155 000 €, Recettes de fonctionnement= 165 000 € Soit 10 000 € d'écart

Dépenses d'investissement= 248 433.58 €, Recettes d'investissement= 234433.58 € Soit 10 000 € d'écart.

Par conséquent, il convient donc de rétablir l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement en réduisant les recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement de 10 000€

Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
SECTION FONCTIONNEMENT					
R-722	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	-10 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	-10 000.00 €	0.00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
D-21312	Bâtiments scolaires	-2000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318	Autres bâtiments publics	-2000.00€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151	Réseaux de voirie	-6000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-10 000.00€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	10 000.00€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL		- 10 000.00€		-10 000.00€	

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE les modifications budgétaires définies comme suit.

**7°) FINANCES BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE 2 PARTICIPATION A
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018-042**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la dissolution du budget Assainissement par délibération n°2018-010 ainsi que son transfert au Syndicat Mare et Libron, les titres de Participation à l'Assainissement Collectif (PFAC) 2017 vont être émis sur le budget 2018 de la commune.
Il conviendra donc de mandater la somme globale, soit 16 500€, à l'encontre du syndicat Mare et Libron.

Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
D-678	Autres charges exceptionnelles	0.00 €	16 500 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67	Charges exceptionnelles	0.00 €	16 500 €	0.00 €	0.00 €
R-706811	Redevance assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 500 €
TOTAL R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 500 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		0.00 €	16 500 €	0.00 €	16 500 €
TOTAL GENERAL		16 500 €		16 500 €	

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE les modifications budgétaires définies comme suit.

**8°) MARCHE « MISSION DE CONSEILS, D'ETUDES ET DE MAITRISE D'OEUVRE DANS LA
REALISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, DE VOIRIES, DE RESEAUX DIVERS ET
HYDRAULIQUES AINSI QUE DES MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE »
2018-043**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le marché ayant pour objet « Mission de conseils, d'études et de maîtrise d'œuvre dans la réalisation de travaux d'infrastructures, de voiries, de réseaux divers et hydrauliques ainsi que des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage » a été lancé le 24 mai 2018.

Vu :

- L'ouverture des plis qui s'est tenue le 13 juin 2018
- La commission de décision d'attribution qui s'est tenue le 14 juin 2018
-

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

CONFIE le marché « Mission de conseils, d'études et de maîtrise d'œuvre dans la réalisation de travaux d'infrastructures, de voiries, de réseaux divers et hydrauliques ainsi que des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage » à Bureau d'Études Infrastructures pour un montant maximal sur 3 ans de 205 000 € HT soit 246 000 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Désignation des jurés d'assise :

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale concernant la désignation des jurés d'assise. Il précise que cette désignation doit se faire par tirage au sort sur la liste électorale de l'exercice en cours. Après le tirage au sort sur la liste électorale 2018, sont désignés comme jurés d'assise :

- N°203 Mme CAMBON Nathalie Marguerite 2 Chemin des Puits 34480 LAURENS
- N°488 Mr GABAS Jérémy Raymond Pierre 16 Chemin des Baraques 34480 LAURENS
- N°1119 Mr VENTURI Alain 7 Impasse du Sauvanès 34480 LAURENS

•••

Madame CONSTANTIN rappelle quelques dates de manifestations à venir :

- **Le lundi 18 juin** : Appel du 18 juin 1940, départ du défilé à 19 heures à la Maison du Peuple, discours suivi d'un vin d'honneur dans la cour du château.
- **Le mardi 19 juin** : Réunion d'organisation de la fête du village à 19 heures salle des associations.
- **Le jeudi 21 juin** : Fête de la musique place du 14 juillet.
- **Le vendredi 22 juin** : Réception en l'honneur des champions du village à 18 heures 30 en Mairie.
- **Le samedi 23 juin** : Kermesse de l'école à 10 heures à la salle polyvalente.
- **Le lundi 25 juin** : Réunion d'organisation des lotos à 19 heures à la salle des associations avec toutes les associations.
- **Le samedi 30 juin** : RUN & BIKE Organisé par la Communauté de Communes les Avant Monts, départ 8 heures 30 au parc de la source à Laurens (buvette, restauration et animations sur place).
APPEL A BENEVOLES : LES ORGANISATEURS ONT BESOINS DE BENEVOLES AFIN DE SERVIR LE REPAS DU MIDI, LES PERSONNES INTERESSEES PEUVENT SE PRESENTER A PARTIR DE 11 HEURES AU PARC DE LA SOURCE.

•••

Madame JALBY informe le conseil municipal qu'un terrain sur la commune n'ayant pas été correctement cadastré, fait l'objet par son propriétaire, d'une mise en demeure à l'encontre de la Mairie.

En effet, une partie de la route des Combes et de la rue valentin Duc, font partie de ce terrain.

Il convient donc, de faire intervenir un géomètre afin de mesurer le dit terrain et de passer chez le notaire pour acter ce qui ne l'a pas été en son temps. Le tout aux frais de la Mairie.

La municipalité informe la population qu'elle supporte, par conséquent, ces frais suite à des erreurs commises par les municipalités précédentes.

Le Secrétaire de séance
M. WHOMANN Bertrand



Le Maire,
François ANGLADE

